



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 37732

Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les menaces qui pèsent sur l'enseignement agricole public face à la réduction constante des moyens auquel il est confronté : réduction des horaires des enseignements obligatoires, suppression de nombreux doubléments et des heures de soutien dans la plupart des formations, forte réduction de l'offre d'enseignements facultatifs, regroupement d'élèves de différents niveaux ou de différentes filières de formation, notamment en langues vivantes, très forte régression de la formation continue des personnels. Il dénonce une privatisation progressive de cet enseignement qui a subi 230 fermetures de classes entre 2002 et 2008, alors que, parallèlement, l'enseignement privé a progressé avec l'ouverture de 4 classes supplémentaires. Il tient, par ailleurs, à souligner la très forte inquiétude des enseignants concernant la décision de généraliser le baccalauréat professionnel en trois ans, mesure qui s'appliquera à l'enseignement agricole à partir de la rentrée 2009, alors que le système actuel de formation a largement fait ses preuves, proposant une alternative à des élèves qui ont parfois connu des difficultés et arrivent, à la sortie du lycée agricole, à s'insérer professionnellement d'une manière remarquable. Aussi il lui demande quelles sont les intentions réelles du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole, système d'enseignement spécifique et d'une très grande qualité, est implanté au coeur de territoires ruraux. Ses résultats en termes de diplômes, d'insertion sociale et professionnelle, sont reconnus et souvent cités en exemple de ce qu'il faudrait faire pour que les jeunes réussissent mieux. Cet enseignement qui est essentiel pour la conduite des politiques placées sous la responsabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche doit évoluer en réaffirmant sa mission et ses priorités. C'est l'objectif du cinquième schéma prévisionnel national des formations dont l'élaboration a été engagée suite à l'évaluation du quatrième schéma conduite par un groupe de réflexion dont Mme Françoise Férat, sénatrice de la Marne, a assuré la présidence. La première mission de l'enseignement agricole est de contribuer à la compétitivité économique et au développement de notre agriculture ; les formations aux métiers de la production agricole et agro-alimentaire sont donc prioritaires. Il doit aussi poursuivre sa mission d'insertion culturelle, sociale et professionnelle au service des territoires ruraux, notamment dans ses classes d'enseignement général. Il doit enfin participer au développement du monde rural, sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, la maîtrise des dépenses publiques, rendue plus que jamais nécessaire dans le contexte économique difficile que traverse notre pays, impose à tous les secteurs de l'administration des efforts. Comme les autres programmes de la mission « enseignement scolaire », l'enseignement agricole doit contribuer à cet effort, en particulier en matière d'emploi public. Le budget élaboré par le ministère de l'agriculture et de la pêche pour 2009 est en augmentation, en crédits de paiement, de 0,63 %. Il présente plusieurs points très positifs. Les crédits consacrés aux assistants d'éducation sont en progression de 8 % par rapport à 2008, ce qui permet d'assurer une surveillance des internats dans les lycées publics conforme aux besoins. Un effort est consenti dans l'enseignement public en faveur des remplacements de courte durée de personnels enseignants (création de 50 postes). Un second effort (7 MEUR) a pu être également consenti afin de financer la part employeur des frais de pension des emplois gagés des centres de

formations d'apprentis (CFA) et des centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA). Cette mesure permet d'aider les CFA et CFPPA dans une nécessaire démarche de restructuration. Le report de charge constaté ces dernières années sur la ligne « aides aux familles » est apuré. Le programme 143 « Enseignement technique agricole » subit, comme les autres programmes de la mission interministérielle, des suppressions d'emplois. À ce titre, 159 postes d'enseignants et 64 postes de personnels non enseignants seront supprimés à la rentrée scolaire 2009. Il faut souligner que le secteur de l'enseignement agricole a été moins touché que les autres secteurs d'activité du ministère de l'agriculture et de la pêche. S'agissant des personnels non enseignants, le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé un plan de réorganisation de la formation administrative dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole qui se traduira par des mesures de simplification et de mutualisation entre établissements, comme au niveau régional. La répartition des non-remplacements, de postes d'enseignants sera effectuée entre régions, en tenant compte des tendances démographiques, du nombre d'heures dispensées par élève et de la part des formations des secteurs « production » et « transformation ». La méthodologie retenue doit permettre de conserver une véritable dynamique régionale. Par ailleurs, la rénovation de la voie professionnelle qui est engagée pour une mise en application à la rentrée 2009 consiste à permettre à des lycéens de se présenter à un diplôme du baccalauréat professionnel après un parcours de trois ans. L'objectif de cette rénovation est de favoriser l'accession au niveau IV du plus grand nombre de jeunes. Actuellement, seul 60 à 65 % des jeunes qui intègrent une classe de BEPA 1re année obtiennent un diplôme de niveau IV en quatre ans. Il s'agit bien ici de mettre en place une réelle élévation des niveaux pour faciliter une insertion sociale et professionnelle du plus grand nombre. Cette rénovation vise également à faire de la voie professionnelle une filière d'excellence dans laquelle le plus grand nombre pourra se révéler. Ainsi, une des finalités vise à faciliter l'accès aux études supérieures, notamment les BTS, tout en permettant aux jeunes en difficulté, pour l'acquisition de savoirs scolaires, de combler leurs lacunes. Le parcours « Baccalauréat professionnel en trois ans » pourra conduire à l'obtention d'un diplôme de niveau V en cours de formation. La réforme engagée permettra une réelle préparation de cette certification. L'acquisition de ce diplôme contribuera à limiter le nombre de jeunes sortants du cursus sans qualification. Il est prévu, dans le cadre d'une meilleure prise en compte des parcours des élèves et d'une individualisation de ceux-ci, que soient identifiées les possibilités de faire effectuer des parcours en quatre ans. Ceci peut se traduire par la mise en place de groupes, voire de classes spécifiques si les effectifs le justifient, vers lesquels seront orientés certains élèves en fin de classe de seconde professionnelle dans une perspective de consolider les acquis et privilégier l'obtention du BEPA et la poursuite du cursus. De plus, la mise en place de la classe de seconde professionnelle permettra aux jeunes d'affiner leurs projets professionnels par le biais d'une classe qui restera de détermination tout en améliorant la connaissance des domaines techniques des secteurs pour lesquels ils se destinent. Ainsi, cinq classes de seconde sont créées. Elles permettront au lycéen de se familiariser avec un domaine d'activité tout en lui laissant la possibilité d'ajuster son orientation dans une spécialité à son entrée en classe de première. Le panel de formation se trouve ainsi conforté, il reste aux autorités académiques compétentes d'analyser les besoins en formation de leurs territoires pour ouvrir des classes qui permettront une insertion professionnelle optimisée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Issindou](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37732

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10788

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1560